

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 02-10/2025

Date de convocation : 4 avril 2025
Date d’affichage : 4 avril 2025

Objet : Affectation du résultat 2024 du budget principal M57

L’an deux mil vingt-cinq et le huit avril à 21 heures 00,
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Michel sur Savasse régulièrement convoqué par le Maire, s’est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COLOMB, Maire.
Présents : Pierre COLOMB - Jérôme MALORON - Virginie TARDY - Sébastien CARMET - Carole MOTTUEL - Sébastien RUAZ - Pierre FERRIER - Jérôme GUILLOUD - Frédéric BERNE - Séverine CAPOGNA - Anne-Lise CALABRIN - Annabelle MORILLAS
Absents, excusés : Ghislaine BARTHELON
Procurations : Ghislaine BARTHELON à Jérôme MALORON

Carole MOTTUEL a été nommée secrétaire de séance.

Vu le CFU 2024 approuvé précédemment,
Constatant que le CFU présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2023	1068	Résultat de l'exercice 2024	Dont restes à réaliser 2024 - investissement	Chiffre à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Investissement	45 438,62 €		61 316,35 €	R : 48 097,50 €	106 754,97 €
Fonctionnement	190 968,63 €	55 419,89 €	81 487,85 €	D : 162 155,80 €	217 036,59 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

DECIDE d’affecter le résultat de l’année 2024 du budget principal M57 comme suit :

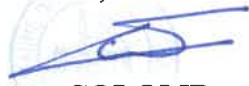
Résultat en investissement	106 754,97 €
Affectation obligatoire du solde (001)	106 754,97 €
Besoin de financement de la section d'investissement	- €
Résultat en fonctionnement	217 036,59 €
Affectation obligatoire en 1068 pour couvrir le besoin de financement	- €
Affectation complémentaire en 1068 (pour équilibrer le budget en invest.)	10 951,08 €
Total affecté au 1068	10 951,08 €
Affectation en fonctionnement (002)	206 085,51 €

AUTORISE le Maire à réaliser toutes les diligences nécessaires à la bonne exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Saint Michel sur Savasse, le 9 avril 2025

Le Maire,

Pierre COLOMB